

Règlement Jeu

GRAND JEU DE LA MACHINE

La société SAS JCMH, société au capital de 1 652 500€, immatriculée au RCS GRENOBLE sous le numéro B441620218 dont le siège social est situé 55 avenue Jean Kuntzmann 38330 à Montbonnot-Saint-Martin organise via le réseau CIMM un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « le grand jeu de la machine» du 16 octobre au 30 novembre 2023

1 - Conditions de participation :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure au moment de sa participation au jeu, à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice et des membres de leurs familles, ainsi que les membres du personnel des établissements partenaires participants à l'opération, ainsi que les sociétés qui leur sont apparentées. Une seule participation par personne (même nom, même n° de téléphone) sera prise en compte pendant toute la durée du jeu concours.

S'il s'avère qu'un participant gagne la dotation en contravention avec le présent règlement ou par des moyens frauduleux ou déloyaux, la dotation concernée ne lui sera pas attribuée et restera la propriété de la société organisatrice.

En outre, toute participation effectuée avec des coordonnées incomplètes ou erronées sera considérée comme nulle et pourra entraîner la disqualification du participant.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux concours en vigueur en France.

Le non-respect des modalités énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

La société JCMH sus désignée exploitant la marque Cimm Immobilier, société organisatrice du concours, ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de la participation d'une personne ne répondant pas aux conditions de participation

La participation à ce jeu est strictement nominative.

2 – Déroulement du jeu :

Le jeu est organisé par la société organisatrice et son réseau d'agences et agents commerciaux (voir liste des participants en annexe)

Le principe du Jeu est le suivant :

Du lundi 16 octobre 2023 à 9h au jeudi 30 novembre 2023 à 19h (dates et horaires inclus), le participant pourra s'inscrire au Jeu via le mini-site dédié à l'opération accessible à l'adresse suivante : <https://communication.cimm.com/jeu-machine-cimm>

Le Participant devra alors compléter le formulaire d'inscription présent sur la landing page en précisant, cumulativement et de manière obligatoire afin que sa participation puisse être prise en considération, le code secret pour déverrouiller la machine, son nom, prénom, une adresse email, un numéro de téléphone (non obligatoire)

Le participant devra également répondre à une question :

- Souhaitez-vous que je vous contacte ultérieurement concernant un éventuel projet immobilier ?**

Le Participant pourra également donner son consentement à collecter et exploiter ses données personnelles afin de lui adresser des newsletters, actualités et offres promotionnelles du réseau Cimm Le Participant devra également déclarer avoir lu et accepté le présent règlement de Jeu afin de valider sa participation. Toutes les informations renseignées par le Participant dans le formulaire sont traitées par la Société Organisatrice dans les conditions de l'article 6

3 - Dotation

Les dotations mises en jeu sont :

- Smartphone Samsung Galaxy Z Flip5 d'une valeur de 1199€ TTC
- Console Sony PS5 Edition Standard d'une valeur de 549€ TTC
- Trottinette électrique Xiaomi Mi Electric Scooter Essential d'une valeur de 299€ TTC

4 – Désignation du gagnant

Le tirage au sort sera réalisé le lundi 4 décembre à 10h

5 – Annonce du gagnant et remise du lot :

Les lots seront remis en main propre

L'organisateur du jeu-concours contactera les 3 gagnants tirés au sort par téléphone et/ou email et les informera de leur dotation et des modalités à suivre pour y accéder. Aucun email ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seuls les gagnants seront contactés.

Les lots offerts aux gagnants sont nominatifs et ne peuvent être attribués à une autre personne.

Toutefois, les gagnants devront répondre dans les deux jours suivants l'appel et/ou l'envoi de l'email pour valider les modalités de remise de leur lot. Sans réponse de leur part dans les deux jours, ils seront déchus de leur lot et ne pourront prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit. Dans cette hypothèse, le lot sera attribué à un suppléant désigné lors du tirage au sort de la session concernée. Les gagnants devront se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, les lots ne leur seront pas attribués et seront acquis par l'organisateur. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale fautive entraîne l'élimination immédiate du participant et l'acquisition du lot par l'organisateur

Les lots ne peuvent être échangés contre un autre lot, ni contre tout autre bien ou service.

En cas de renonciation expresse des gagnants à bénéficier de leur lot, celui-ci sera réattribué à un autre participant tiré au sort.

La valeur indiquée pour le lot est annoncée TTC.

6 - Informatique, Libertés et données nominatives

Les données nominatives enregistrées obligatoirement dans le cadre du présent jeu sont nécessaires à la prise en compte de la participation au jeu et ne seront utilisées par la société organisatrice, que si la case consentement est cochée.

Les données nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi Information et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Ces données peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition. Tous les participants au jeu disposent de ce droit en s'adressant à :

Cimm Immobilier
55, avenue Jean Kuntzmann
38330 MONTBONNOT SAINT-MARTIN

L'organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement.

L'organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours. Par

ailleurs, l'organisateur du jeu concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera disponible chez les commerçants partenaires ou adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

7 – Dépôt et consultation du règlement

Le présent règlement sera disponible au siège du groupe Cimm Immobilier, 55 Avenue Jean Kuntzmann, 38330 MONTBONNOT SAINT-MARTIN et consultable sur le mini site dédié au jeu : <https://communication.cimm.com/jeu-machine-cimm>
Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu.

8 - Dispositions diverses

Toute modification du règlement donnera lieu à une nouvelle publication disponible au siège du groupe Cimm immobilier, 55 Avenue Jean Kuntzmann, 38330 MONTBONNOT SAINT-MARTIN ou sur le mini site dédié au jeu : <https://communication.cimm.com/jeu-machine-cimm> et entrera en vigueur à compter de sa diffusion et tout participant sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au jeu.

La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

9 - Fraude

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant s'inscrire et participer au jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du participant.

En cas de manquement de la part d'un participant, la société organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ANNEXE

Liste des agences et agents participants au jeu

Cimm	Ballan Miré	Delphine BELLOT	30 Rue de Général Leclerc, 37510 Ballan-Miré
Cimm	Ballan Miré	Emilie CLEMENT	30 Rue de Général Leclerc, 37510 Ballan-Miré
Cimm	Ballan Miré	Felix DUBUS	30 Rue de Général Leclerc, 37510 Ballan-Miré
Cimm	Ballan Miré	Jennifer KERLOC'H	30 Rue de Général Leclerc, 37510 Ballan-Miré
Cimm	Ballan Miré	Sabrina MONTIGNY	30 Rue de Général Leclerc, 37510 Ballan-Miré
Cimm	Ballan Miré	Sophie GUILBAUD	30 Rue de Général Leclerc, 37510 Ballan-Miré
Cimm	Ballan Miré	Jennifer AOUN	30 Rue de Général Leclerc, 37510 Ballan-Miré
Cimm	Bois Colombes	Fabien QUEROY	12 Place de la République, 92270 Bois-Colombes
Cimm	Brignoud - Gières	Laetitia ROSSELET	22 Boulevard de la Libération, 38190 Villard-Bonnot
Cimm	Brignoud - Gières	Silvio PEREIRA	22 Boulevard de la Libération, 38190 Villard-Bonnot
Cimm	Brignoud - Gières	Stéphanie LOIR	22 Boulevard de la Libération, 38190 Villard-Bonnot
Cimm	Coulommiers Pays de Brie	Daniele VALENTE	1 Avenue de la Libération, 77120 Mouroux
Cimm	Denée	Yann HAUTOBOIS	8 Rue du Huit Mai, 49190 Denée
Cimm	Esperaza	Virginie PARDO	Place de République, 11260 Espérasa
Cimm	La Rochette	Didier MODUGNO	310 rue des granges, 73110 La Rochette
Cimm	Le Teil et Montélimar	Laurence GIFFON	2 rue de l'hôtel de ville, 07400 Le Teil
Cimm	Le Teil et Montélimar	Théo SÉBASTIA	2 rue de l'hôtel de ville, 07400 Le Teil
Cimm	Le Teil et Montélimar	Maryline HELLUIN	2 rue de l'hôtel de ville, 07400 Le Teil
Cimm	Le Teil et Montélimar	Laëtitia DUMAS	2 rue de l'hôtel de ville, 07400 Le Teil
Cimm	Le Teil et Montélimar	Nicolas JOULIÉ	2 rue de l'hôtel de ville, 07400 Le Teil
Cimm	Le Thor et Mazan	Christelle LACOSTE	586 Route de l'Isle sur Sorgue, 84250 Le Thor
Cimm	Loire sur Rhône	Valérie ROLLAT SIBUT	21 LE MORIAT-LE MANOIR, 69700 Loire-sur-Rhône
Cimm	Longué Jumelles	Julie LOISEAU	15 Rue Yvonne Compère, 49160 Longué-Jumelles
Cimm	Moulins	Charles Guillaume DUMONTIER	15 Rue des Bouchers, 03000 Moulins
Cimm	Nantes	Antoine POUPARD	53 rue du Coudray, 44000 Nantes
Cimm	Peipin et Oraison	Joan DIMITRI	Centre commercial Intermarché, 85 Les Portes de Provence, 04200 Peipin

Cimm	Rennes	Catherine BOURHIS	4 Rue de Rennes, 35230 Noyal-Châtillon-sur-Seiche
Cimm	Saint Andeux	Claudie MICHEL	Grande Rue, 21530 Saint-Andeux
Cimm	Saint Martin d'Hères	Pierre MANGIN	20 Allée de la Calandre, 38420 Domène
Cimm	Saint Maur des Fosses	Claude VERAUD	
Cimm	Saint Rambert	Alain FAURE	39 Avenue Dr Lucien Steinberg, 26140 Saint-Rambert-d'Albon
Cimm	Sallanches	J.D PERNIN	100 Quai de l'Hôtel de ville, 74700 Sallanches
Cimm	Sarlat La Caneda	Karine DEVIERS	178 Avenue Joséphine Baker, 24200 Sarlat-la-Canéda
Cimm	Seyssinet	Maxence PERRIN	67 Avenue de la République, 38170 Seyssinet-Pariset
Cimm	Valras	Mélanie BRU	9 Avenue du Casino, 34350 Valras-Plage
Cimm	Le Touvet	Julie SOBRAL	Place de l'Église, 38660 Le Touvet
Cimm	Orléans	Christophe HUBER	173 Rue du 11 Novembre 1918, 45590 Saint-Cyr-en-Val
Cimm	Orléans	Frédéric BLASCO	173 Rue du 11 Novembre 1918, 45590 Saint-Cyr-en-Val
Cimm	Orléans	Sonia BOUCHER	173 Rue du 11 Novembre 1918, 45590 Saint-Cyr-en-Val
Cimm	Valence et Bourg les Valence	Fabrice PASCAL	50 Avenue de Chabeuil, 26000 Valence
Cimm	Villefranche Beaujolais	Alain DEQUEVAUVILLER	233 chemin des parettes, 69400 Saint-Nizier-d'Azergues